



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le 17 novembre 2014

LA MADELEINE, CONSTRUISONS L'AVENIR !

**Réunion publique le vendredi 21 novembre 2014
à 19h / salle Colette – Ecole Saint-Exupéry**

Ouvert à toutes et à tous

Le Gouvernement a publié la liste des 1 300 quartiers français qui sont devenus "quartiers prioritaires" et, à ce titre, inscrits en "politique de la ville". C'est le cas du quartier de La Madeleine, qui n'a pas vu d'évolution depuis 40 ans. Ce quartier, qui aurait été éligible dès 2005 ne l'a pas été parce que la municipalité de l'époque ne l'a pas souhaité, se privant ainsi de moyens importants pour le réhabiliter. Dès 2015, différentes actions visant à le redynamiser et à réduire les inégalités sociales vont enfin pouvoir être engagées. Pour qu'elles réussissent, elles devront impliquer les habitants, qui seront largement consultés.

Ainsi, un conseil citoyen va être créé. Son but : favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels. Il participera à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville : diagnostic, définition des enjeux et des priorités, identification des ressources mobilisables, programmation des actions, mise en œuvre, suivi, évaluation...

Composition du conseil citoyen

Le conseil citoyen comprendra deux collèges :

– un collège "habitants" respectant la parité entre les femmes

et les hommes et donnant une grande place aux jeunes. Un tirage au sort à partir d'une liste globale d'habitants du quartier et d'une liste de volontaires est prévu par la loi afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population ;

– un collège "associations et acteurs locaux" implantés dans le quartier.

Habitants, associations, acteurs des décisions à prendre pour améliorer les conditions de vie dans le quartier de La Madeleine, il est possible d'adresser toute candidature par écrit à Monsieur le Maire - hôtel de ville - BP 210 - 89306 Joigny Cedex ou à mairie@ville-joigny.fr avant le 15 décembre prochain.

Contact : Audrey CALMUS

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.calmus@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr